
COMMISSARIAT GENERAL

Commissariat des Douanes
et Droits Indirects

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA LEGISLATION *DK*

DIVISION DU TARIF, VALEUR ET REGLES D'ORIGINE

N° 006 /2022/OTR/CG/CDDI/DEL/Div. TVRO

AVIS AUX IMPORTATEURS

Messieurs les importateurs et les transitaires sont informés que les taux de change applicables aux déclarations, pour le compte du mois de mai 2022, sont modifiés comme suit :

PAYS	MONNAIE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
UNION EUROPEENNE	Euro	655,95	655,95
U.S.A.	Dollar Américain	590,90	619,82
ROYAUME UNI	Livre Sterling	775,41	778,91
JAPON	Yen	4,85	4,83
CANADA	Dollar Canadien	472,05	483,32
CHINE	Yuan	93,17	94,55
SUISSE	Francs Suisse	638,90	641,27
DANEMARK	Couronne Danoise	88,19	88,15
NORVEGE	Couronne Norvégienne	67,55	67,05
SUEDE	Couronne Suédoise	63,46	63,05
R.D. DU CONGO	Francs Congolais	1,92	1,92
NIGERIA	Naira	8,17	8,17
GHANA	Cedi	0,13	0,13
HONG KONG	Dollar Hong-Kong	75,47	78,99
INDE	Roupie	7,80	8,09
AFRIQUE DU SUD	Rand Sud Africain	40,56	38,95
EMIRATS ARABES UNIS	Dirham	160,90	168,77
THAILANDE	Bath Thaïlandais	17,77	18,06

Cet avis prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié partout où besoin sera.

Fait à Lomé, le 03 MAI 2022

Le Commissaire des Douanes
et Droits Indirects p.i.



[Signature]
Kwawo A. K. ESSIEN